

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 2 février 2009

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 2 février 2009, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Martin Lamoureux
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Donald Duncan
Siège numéro 5 :	Jean-Noël Massie
Siège numéro 6 :	Robert Desforges

Formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Lise Bourgault.

Sont également présents :

Jean Vachon, directeur général et trésorier ; et
M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par madame la Mairesse Lise Bourgault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par madame la Mairesse Lise Bourgault, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** de 19h30 à 20h10.
34 personnes présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de janvier 2009
7. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 janvier 2009
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 janvier 2009
 - Procès-verbaux de réunions du Comité de gestion (tenues les 14 et 27 janvier 2009)
 - Procès-verbaux de réunions du Comité plénier (tenues les 14 et 27 janvier 2009)
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement
 - Tableau des heures de travail du directeur général et trésorier ainsi que les dates projetées de congé 2009.

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1 Dossier « Appel de propositions pour le développement du centre-ville de Brownsburg-Chatham » - Autorisation de procéder à un appel de propositions – Autorisation à la direction générale et approbation de devis
- G.2 Nomination du maire suppléant / Mars à juin 2009

Ressources humaines

- G.3 Acceptation de la lettre de démission de madame Karine Béliveau, à titre de secrétaire de direction et agent des ressources humaines
- G.4 Référence à la résolution 08-12-478 - Adoption d'une nouvelle structure organisationnelle – Modification à l'organigramme de la Ville et embauche d'une ressource temporaire à la direction générale - Autorisation et mandat de signatures, le cas échéant

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du règlement numéro 058-05-2008 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une zone « Af-128-1 » à même une partie de la zone « V1-128 » et d'y permettre l'usage viniculture sous culture (a1) et des usages complémentaires
- U.2** Adoption du projet de règlement numéro 058-01-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de réviser les normes et les usages de la zone résidentielle « Ha-242 », de manière à encadrer toutes nouvelles constructions de ce secteur, y permettre l'usage d'habitations contiguës, en surplus des habitations unifamiliales isolées et jumelées, et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.3** Avis de motion pour le projet numéro 058-02-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de préciser le nombre d'usages permis par terrain
- U.4** Adoption du projet de règlement numéro 058-02-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de préciser le nombre d'usages permis par terrain
- U.5** Avis de motion pour le projet numéro 058-03-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.6** Renouvellement de mandats de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- U.7** Entériner le mandat donné à un procureur pour le dossier du 761, route des Outaouais / Avis d'infraction pour installation sanitaire

SPORTS ET LOISIRS

- S.1** Mérite sportif des Laurentides – Participation financière de la Ville pour les candidats de la Ville à cet événement ainsi que pour leurs parents accompagnateurs respectifs, le cas échéant

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- S.2** Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier / Volet II – Inventaire des sites de ponte de tortues sur les berges de l’Outaouais et particulièrement sur les terrains municipaux (terrains Smith) – Demande de subvention et mandat de signatures

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

- T.P.1** Adoption du règlement numéro 120-04-2009 modifiant les règlements numéros 025-2001 et 120-01-2006 concernant l’enlèvement des déchets, des matières recyclables, des matières compostables et des encombrants et ce, afin de modifier la procédure d’émission des constats d’infraction ainsi que pour modifier le montant de l’amende audit règlement

- T.P.2** Dossier « Réhabilitation des conduites d’eau potable et d’égout sur les rues Saint-Joseph et Principale » - Mandat pour la préparation des plans et devis – Référence : subvention provenant du remboursement de la taxe d’accise - Approbation de la grille d’évaluation des soumissions et des critères de pondération ainsi que de la formation d’un comité de sélection

8. *Correspondance*

9. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

- 9.1** Demande d’aide financière du Comité organisateur de la « 44^{ième} Finale des Jeux du Québec / Hiver 2009 » qui se tiendra du 27 février au 7 mars 2009
- 9.2** Société d’horticulture d’Argenteuil – Cotisation 2009 (membre de soutien)
- 9.3** Demande d’aide financière du Cercle de Fermières St-Michel / Pine Hill pour aider à financer leurs activités pour la saison 2009
- 9.4** Référence à la résolution numéro 09-01-023 – Autorisation de verser une avance au montant de 3 000\$ à la Société pour l’achat de matériaux
- 9.5** Référence à la résolution numéro 08-11-395 - Approbation du texte de projet de loi d’intérêt privé 2008 – Référence au décret #1112-99 et au règlement numéro 250-98 – Demande de modifier les clauses d’imposition des règlements d’emprunt visés par le décret de constitution – Nomination d’un nouveau parrain

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

10. *Varia (administration)*

11. *Levée de la séance*

09-02-029

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QUE des sujets doivent être ajoutés à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

- 10.1* Demande auprès du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) relativement à une demande de modification des vitesses sur la route des Outaouais (Route 344) sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham
- 10.2* Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant une demande de changement de zonage pour le lot construit numéro 296-5 du cadastre officiel du canto de Chatham / Commerce de restauration
- 10.3* Demande d'aide financière du Club d'âge d'or de Brownsburg-Chatham – « *Les Pentes d'Argent* » et « *Club Amical Saint-Philippe-d'Argenteuil Inc.* »
- 10.4* Entériner l'embauche de monsieur Martin Legault aux Services techniques / Module travaux publics pour un poste temporaire de journalier à temps plein
- 10.5* Autorisation d'embaucher de madame Mélanie Ladouceur, à titre de commis I, afin d'appuyer les services techniques de la Ville

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Retour, le cas échéant, par la Mairesse, madame Lise Bourgault, sur la période de questions de la séance ordinaire du 12 janvier 2009, et ce, afin de répondre aux diverses questions qui demandaient des recherches ou des vérifications à cet effet.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Ensuite, des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, Lise Bourgault, leur répond.

09-02-030 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-02-031 ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS POUR LE MOIS DE JANVIER 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le rapport des engagements pour le mois de janvier 2009 au montant de 149 925,51\$ au fonds d'administration.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Jean Vachon, MA, MBA
Directeur général et trésorier

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 janvier 2009, au montant de 545 662,18\$
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 janvier 2009
- Procès-verbaux de réunions du Comité de gestion (tenues les 14 et 27 janvier 2009)
- Procès-verbaux des réunions du Comité plénier (tenues les 14 et 29 janvier 2009)
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement
- Tableau des heures de travail du directeur général et trésorier ainsi que les dates projetées de congé 2009.

GESTION ET ADMINISTRATION

09-02-032

DOSSIER « APPEL DE PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM » - AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL DE PROPOSITIONS – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET APPROBATION DE DEVIS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit procéder à un appel de propositions pour le développement de son centre-ville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du document d'appel de propositions et se déclarent satisfaits avec les termes spécifiés au document ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la direction générale de prendre les mesures nécessaires afin de procéder à une demande de propositions pour le développement de son centre-ville.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve, après en avoir pris connaissance, le document d'appel de propositions soumis pour approbation.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QU'il est également résolu que la direction générale déposera ultérieurement une recommandation au Conseil municipal concernant les résultats de cet appel de propositions.

Adoptée à l'unanimité

09-02-033 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MARS À JUIN 2009

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner, tous les quatre (4) mois, un conseiller comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible, participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne monsieur le conseiller André McNicoll, à titre de maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

09-02-034 ACCEPTATION DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME KARINE BÉLIVEAU, À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION ET AGENT DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le 26 janvier 2009, madame Karine Béliveau a remis au directeur général de la Ville sa lettre de démission ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du directeur général à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la démission de madame Karine Béliveau, laquelle a pris effet le 26 janvier 2009.

QUE toutes les sommes dues à cette dernière lui soient versées, le cas échéant, lors de l'émission de la prochaine paie.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-02-035

**RÉFÉRENCE À LA RÉOLUTION 08-12-478 -
ADOPTION D'UNE NOUVELLE STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE – MODIFICATION À
L'ORGANIGRAMME ET EMBAUCHE D'UNE
RESSOURCE TEMPORAIRE À LA DIRECTION
GÉNÉRALE - AUTORISATION ET MANDAT DE
SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale est actuellement amputée de trois (3) employés de soutien pour cause de maladie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une ressource pour combler, de façon intérimaire, le poste occupé par la secrétaire de direction et agent aux ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a tenté de combler le poste et les critères de sélection comprenaient parmi eux des exigences de formation ou d'expérience en ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE le poste offert est pour une période intérimaire, la direction générale a de la difficulté à identifier une ressource avec les critères indiqués ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, ainsi que de ses recommandations, notamment au niveau de la modification de l'organigramme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la modification de l'organigramme de la Ville, et ce, afin de transférer le poste de secrétaire de direction / agent des ressources humaines au Module administration et que madame Lisa Cameron soit affectée à cette fonction selon le protocole des cadres, à la classe 2, échelon 1, le tout rétroactif au 28 janvier 2009.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder à l'embauche d'une ressource temporaire pour combler le poste de secrétaire de direction à la direction générale.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, de signer, pour et au nom de la Ville, le cas échéant, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

09-02-036

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-05-2008 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE ZONE « AF-128-1 » À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE « V1-128 » ET D'Y PERMETTRE L'USAGE VINICULTURE SOUS CULTURE (A1) ET DES USAGES COMPLÉMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins des présentes par monsieur le conseiller Robert Desforges lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2008 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a également été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2008 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 12 janvier 2009, à 19h00, afin de présenter le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire qui a eu lieu le 12 janvier 2009 ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage «viniculture» sous culture (a1) et les usages complémentaires à une telle activité ;

ATTENDU QUE le lot visé a les conditions de sol propices pour exploiter une activité liée à la viniculture et que cela s'avère un atout pour le développement du territoire et la mise en valeur de ces terres ;

ATTENDU QUE la requête vise le lot numéro 844 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur le chemin de la Carrière ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le développement et la mise en valeur des terres pour ce type de culture sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant une nouvelle zone agro - forestière « Af-128-1 » à même une partie de la zone villégiature « Vi-128 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant la zone « Af-128-1 », tout de suite après la zone « Vi-128 », des dispositions réglementaires que l'on retrouve dans l'ajout des usages «a1-culture» et «s1 – services agricoles/agro - forestiers artisanaux», à la grille relative à la nouvelle zone créée « Af-128-1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 14, en ajoutant au point 9- Agriculture, le mot «viniculture» à la suite du mot acériculture dans la définition et qui se lira comme suit :

- 9- Agriculture :
- La culture du sol et des végétaux, l'acériculture, la viniculture, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation des travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des résidences.

ARTICLE 4 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 14, en ajoutant au point 92- Fins agricoles, le mot «viniculture» à la suite du mot acériculture dans la définition et qui se lira comme suit :

- 92- Fins agricoles :
- Fins de culture du sol et des végétaux, l'élevage d'animaux, la sylviculture, l'acériculture, la viniculture et le fait de laisser le sol sous couverture végétale.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 5 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 26, en ajoutant sous le point 1) Culture (a1) à la suite du mot serres dans la définition, «les vergers et les vignobles» et qui se lira comme suit :

- 1) Culture (a1) : usages associés à diverses cultures. Cette catégorie regroupe notamment les grandes cultures, les cultures maraîchères, les serres, les vergers et les vignobles.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion :	1 ^{er} décembre 2008
Adoption du projet :	1 ^{er} décembre 2008
Adoption du 2 ^e projet :	12 janvier 2009
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

09-02-037

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-01-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE RÉVISER LES NORMES ET LES USAGES DE LA ZONE RÉSIDENIELLE « HA-242 », DE MANIÈRE À ENCADRER TOUTES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE CE SECTEUR, Y PERMETTRE L'USAGE D'HABITATIONS CONTIGUËS, EN SURPLUS DES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES ET JUMELÉES, ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2009 ;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à réviser les normes et les usages résidentiels de la zone résidentielle « Ha-242 » ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette démarche permettra d'édicter des paramètres complémentaires afin d'encadrer les nouvelles constructions résidentielles de ce secteur ;

ATTENDU QUE les paramètres édictés visent à optimiser la qualité d'un ensemble domiciliaire au cœur du noyau urbain du secteur de Brownsburg ;

ATTENDU QUE le projet de développement fera l'objet d'une attention particulière afin que celui-ci s'inscrive dans le développement durable ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la redynamisation du développement résidentiel et la revitalisation du centre-ville de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, à la grille de la zone « Ha-242 », l'usage d'habitations unifamiliales en structure contiguë et ses normes, joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 6, en créant une section 6.2 à la suite de la présente section 6.1 et en y ajoutant une sous section 6.2.1 et qui se lira comme suit :

SECTION 6.2 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINES ZONES

6.2.1 Dispositions particulières applicables à la zone résidentielle « Ha-242 »

6.2.1.1 Déboisement

Le couvert forestier doit être maintenu dans son état ;

Nonobstant ce qui précède, les coupes et l'abattage d'arbres sont permis :

- a) pour prélever les tiges sur le déclin ou endommagées par le feu, le vent (chablis) et les maladies ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- b) sur un terrain à construire à la condition que le permis de construction du bâtiment principal soit délivré ;
- c) à l'intérieur des emprises de rue. Cependant, les opérations de coupe ou d'abattage d'arbres ne doivent être exécutées qu'après l'approbation, par la municipalité, de la construction de la rue ;
- d) à l'intérieur des emprises de propriétés ou de servitudes acquises pour la mise en place des équipements et infrastructures de transport d'énergie et de télécommunication. Avant d'entreprendre les travaux, un avis doit être transmis à la municipalité ;
- e) à l'intérieur des espaces publics pour l'aménagement de parcs, pistes cyclables ou autres ;
- f) aucune interprétation dans la présente disposition ne permet de restreindre la portée des normes de protection des rives d'un lac ou d'un cours d'eau édictées au présent règlement.

6.2.1.2 Architecture des bâtiments

La finition des murs extérieurs du bâtiment doit être constituée de bois massif prépeint ou préteint, les parements de fibres de bois (de type canexel) et/ou de maçonnerie. Par maçonnerie, on entend la brique, la pierre et l'enduit d'acrylique.

La pente de toit minimale des bâtiments principaux d'un (1) étage est de 8/12.

6.2.1.3 Aménagements paysagers

Tous les espaces libres autour du ou des bâtiments doivent être aménagés et finis dans les douze (12) mois après la fin des travaux de construction.

6.2.1.4 Animaux de porcelaine

L'installation, la construction et le maintien, à titre d'ornement décoratif extérieur, de toutes imitations d'animaux et figurines en ciment, plâtre, plastique, bois ou constitués de toute autre matière sont prohibés dans toutes les cours.

6.2.1.5 Zone tampon

Tous les lots riverains à un cours d'eau ou à un boisé naturel devront conserver une bande tampon minimale de cinq (5) mètres. À l'intérieur de cette bande tampon, nul ne peut construire, ériger ou installer tout bâtiment, principal ou secondaire, et toute dépendance de quelque nature qu'elle soit, de même que tout perron, balcon, galerie, patio, gazebo, spa, piscine hors terre ou creusée, balançoire, clôture ou autre aménagement nécessitant l'abattage d'arbres.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6.2.1.6 Balcon

Les balcons, situés au niveau du rez-de-chaussée, peuvent être implantés dans les cours avant et latérales aux conditions suivantes :

- a) qu'ils respectent une distance minimale de un (1) mètre de la ligne latérale;
- b) que la saillie maximale du balcon soit de trois (3) mètres par rapport au mur latéral;
- c) lorsque le bâtiment principal est implanté à la marge, le balcon doit être en saillie maximale de deux (2) mètres par rapport au mur avant;
- d) lorsque le bâtiment principal est implanté au-delà de la marge, le balcon peut être en saillie par rapport au mur avant, jusqu'à la marge avant, sans excéder trois (3) mètres. Si la saillie jusqu'à la marge avant est inférieure à trois (3) mètres, le balcon peut se prolonger dans la marge avant jusqu'à concurrence de deux (2) mètres.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion :
Adoption du projet :
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

12 janvier 2009
2 février 2009

Adoptée à l'unanimité

MOTION

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ,
PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN
CLOTTEAU, QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL
PROPOSERA OU FERA PROPOSER D'ADOPTER LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 058-02-2009 AMENDANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE
ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE
DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PRÉCISER LE NOMBRE
D'USAGES PERMIS PAR TERRAIN**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-02-038

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
058-02-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,
AFIN DE PRÉCISER LE NOMBRE D'USAGES PERMIS
PAR TERRAIN**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé aux fins des présentes par Madame la conseillère Paule Blain Clotteau lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2009 ;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de zonage est initié afin de préciser le nombre de bâtiment principal et le nombre d'usage principal par terrain ;

ATTENDU QUE cet amendement fait suite à une démarche de planification des activités sur le territoire ainsi qu'à plusieurs requêtes en ce sens déposées par des citoyens ;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire dans toutes les zones ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à l'article 19 de la section 1, chapitre 2, en abrogeant et en remplaçant le deuxième paragraphe par ce qui suit :

19. Principe, usage et bâtiment principaux par terrain

...

«Un seul bâtiment principal peut être érigé sur un terrain. Cependant, il est permis d'ériger plus d'un bâtiment principal par terrain dans le cas de projets intégrés et des propriétés du domaine public.

De même, un seul usage principal est autorisé par terrain à moins que cela ne soit indiqué autrement à la grille des spécifications des usages et normes par zone.»

...

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion :	2 février 2009
Adoption du projet :	2 février 2009
Adoption du 2 ^e projet :	
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ MCNICOLL, QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL PROPOSERA OU FERA PROPOSER D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-03-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX SECS ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITION RÈGLEMENTAIRES

09-02-039

RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 067-2003 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant les règlements numéros 005-2000 et 042-2002 concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat de certains membres dudit comité, le mandat de certains de ses membres ayant venu à échéance en septembre et novembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE leur mandat respectif n'a pas encore été renouvelé officiellement mais qu'ils ont néanmoins continué à siéger ;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont manifesté le souhait de conserver chacun la même durée de mandat tel que prescrit ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforbes, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, rétroactivement au mois de septembre et novembre 2008, à savoir :

Monsieur Bernard Dumas (2 ans) ;
Monsieur Daniel Campeau (2 ans), et ce, à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme ;
Monsieur Tim Clark (1 an) ; et
Monsieur Alain Claveau (1 an).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham remercie les personnes ci-dessus nommées pour le temps ainsi que l'énergie qu'elles consacrent au mieux-être de la Ville et les incite à poursuivre leur bon travail en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

09-02-040

ENTÉRINER LE MANDAT DONNÉ À UN PROCUREUR POUR LE DOSSIER DU 761, ROUTE DES OUTAOUAI / AVIS D'INFRACTION POUR INSTALLATION SANITAIRE

CONSIDÉRANT QU'afin de faire cheminer le dossier de la propriété située au 761, route des Outaouais, il y a eu lieu de retenir les services conseils de la firme d'avocats « *Prévost, Fortin, D'Aoust* » afin d'aider le service d'urbanisme dans les démarches de poursuite ;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de payer les honoraires professionnels ainsi que les frais engendrés par cette firme ;

CONSIDÉRANT QUE ses procédures ont sollicité les besoins de la firme d'avocats « *Prévost, Fortin, D'Aoust* » à titre d'avocats conseils;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques et directrice générale adjointe, madame Danielle Cyr, urbaniste, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforbes, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine le mandat donné à la firme d'avocats « *Prévost, Fortin, D'Aoust* » à titre d'avocats conseils relativement à la propriété située au 761, route des Outaouais et autorise de payer les honoraires professionnels relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS

09-02-041 MÉRITE SPORTIF DES LAURENTIDES – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR LES CANDIDATS DE LA VILLE À CET ÉVÉNEMENT AINSI QUE POUR LEURS PARENTS ACCOMPAGNATEURS RESPECTIFS, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de « *Loisirs Laurentides* » à l'effet de permettre à messieurs Patrice Bertrand, Gilles Renaud, Mickaël Renaud et Jean-Louis Robertson, citoyens et résidents de la Ville de Brownsburg-Chatham, s'étant respectivement qualifiés au Mérite sportif des Laurentides dans les catégories respectives « *Entraîneur provincial - Football* », « *Entraîneur provincial - Karaté* », « *Athlète national masculin – Karaté* » et « *Athlète international - Culturisteg* », d'assister à un événement d'envergure qui rassemblera, le 21 février 2009, environ 300 artisans du sport amateur laurentien dont les athlètes, les bénévoles, les officiels et les organisateurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de billets, au coût de 70\$ chacun (jusqu'à concurrence de 420\$), pour permettre à quatre (4) citoyens et résidents de Brownsburg-Chatham, ainsi que leurs parents accompagnateurs respectifs, le cas échéant, d'assister, le 21 février 2009, à l'événement « *Mérite sportif des Laurentides* ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham félicite chaleureusement messieurs Patrice Bertrand, Gilles Renaud Mickaël Renaud et Jean-Louis Robertson pour tous les efforts mis pour réussir dans leur sport et les encourage fortement à poursuivre en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

09-02-042 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER / VOLET II – INVENTAIRE DES SITES DE PONTE DE TORTUES SUR LES BERGES DE L'OUTAOUAIS ET PARTICULIÈREMENT SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX (TERRAINS SMITH) – DEMANDE DE SUBVENTION ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par la Ville de Brownsburg-Chatham concernant les terrains municipaux, plus communément connus sous le nom « terrains Smith », et ce, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier / Volet II ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer la participation financière de la Ville dans ce projet (dossier 2076106), soit la

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

somme de 1 415\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la participation financière de la Ville concernant les terrains municipaux, plus communément connus sous le nom « terrains Smith », et ce, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier / Volet II (dossier 2076106), soit un montant de 1 415\$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

09-02-043

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 120-04-2009
MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 025-2001 ET
120-01-2006 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES
DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES
MATIÈRES COMPOSTABLES ET DES ENCOMBRANTS
ET CE, AFIN DE MODIFIER LA PROCÉDURE
D'ÉMISSION DES CONSTATS D'INFRACTION AINSI
QUE POUR MODIFIER LE MONTANT DE L'AMENDE
AUDIT RÈGLEMENT**

Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham

Règlement numéro 120-04-2009 modifiant les règlements numéros 025-2001 et 120-01-2006 concernant l'enlèvement des déchets, des matières recyclables, des matières compostables et des encombrants et ce, afin de modifier la procédure d'émission des constats d'infraction ainsi que pour modifier le montant de l'amende audit règlement

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

À la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 2^{ième} jour du mois février 2009, à 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu dûment autorisé par la résolution numéro 08-02-029 à laquelle sont présents : Madame la conseillère Paule Blain Clotteau et Messieurs les conseillers, André McNicoll, Donald Duncan, Jean-Noël Massie et Robert Desforges, formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse Lise Bourgault.

Sont aussi présents :

Monsieur Jean Vachon, directeur général et trésorier ; et
M^c Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe.

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 06-12-461, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adoptait le *Règlement numéro 120-2006 concernant l'enlèvement des déchets, des matières recyclables, des matières compostables et des encombrants et décrétant une taxe pour leur enlèvement et leur disposition, lequel remplace le règlement numéro 025-2001 ainsi que la tarification des bacs roulants pour les déchets, les matières recyclables et les matières compostables* ;

ATTENDU la problématique existant présentement au niveau du processus d'émission de constats d'infractions suite au non respect de certaines dispositions dudit règlement ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de procéder à la modification dudit règlement afin de clarifier la situation et de modifier notamment la procédure d'émission des constats d'infraction ainsi que le montant de l'amende audit règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 1^{er} décembre 2008 ;

ATTENDU la lecture faite du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

ARTICLE 1 :

QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récit.

ARTICLE 2 :

QUE l'article 33.1 du règlement numéro 120-2006 *concernant l'enlèvement des déchets, des matières recyclables, des matières compostables et des encombrants et décrétant une taxe pour leur enlèvement et leur disposition, lequel remplace le règlement numéro 025-2001 ainsi que la tarification des bacs roulants pour les déchets, les matières recyclables et les matières compostables* soit modifié et remplacé par le suivant, à savoir :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

33.1 *Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible des pénalités suivantes:*

Un constat d'infraction avec une amende de 50\$ pour une personne physique et de 100\$ pour une personne morale dans le cas d'une première (1^{ière}) infraction.

Pour une deuxième (2^{ème}) infraction et dans le cas de toute infraction subséquente, les amendes sont de 100\$ pour une personne physique et de 200\$ pour une personne morale.

Si l'infraction est continue, elle constitue jour après jour une infraction distincte et le contrevenant est passible d'une amende pour chaque jour durant lequel l'infraction se poursuit.

Avant de recevoir un constat d'infraction avec amende prévue ci-dessus, le contrevenant recevra deux (2) avis avec des délais impartis pour remédier à la situation.

À défaut de se conformer auxdits avis, un constat d'infraction sera alors émis avec toutes les pénalités prévues audit règlement.

ARTICLE 3 :

QUE les autres dispositions du règlement numéro 120-2006 demeurent inchangées et continuent de recevoir application.

ARTICLE 4 :

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Lise Bourgault
Mairesse

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion : Le 1^{er} décembre 2008
Adopté : Le 2 février 2009
Affiché :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-02-044

DOSSIER « RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SUR LES RUES SAINT-JOSEPH ET PRINCIPALE » - MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – RÉFÉRENCE : SUBVENTION PROVENANT DU REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'ACCISE - APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS ET DES CRITÈRES DE PONDERATION AINSI QUE DE LA FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet de soumission par appel d'offres public, pour services professionnels relativement à la préparation de plans et devis pour effectuer la réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Saint-Joseph et Principale, et plus spécifiquement de la grille d'évaluation des soumissions et des critères de pondération ainsi que la formation d'un comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la grille d'évaluation des soumissions et des critères de pondération soumis ainsi que la formation du comité de sélection, lequel sera composé des personnes suivantes, à savoir :

- Le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon
- La greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire; et
- La directrice des services techniques, madame Danielle Cyr, urbaniste.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

09-02-045

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA « 44^{ÈME} FINALE DES JEUX DU QUÉBEC / HIVER 2009 » QUI SE TIENDRA DU 27 FÉVRIER AU 7 MARS 2009

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur de la « 44^{ème} Finale des Jeux du Québec / Hiver 2009 » sollicite une aide financière afin de réaliser cette finale des Jeux du Québec qui se tiendra du 27 février au 7 mars 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière au Comité organisateur de la « 44^{ième} Finale des Jeux du Québec / Hiver 2009 », au montant de 150\$ afin d'obtenir une publicité du Centre de ski de fond « *La Randonnée* » dans leur programme.

Adoptée à l'unanimité

**09-02-046 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE D'ARGENTEUIL –
COTISATION 2009 (MEMBRE DE SOUTIEN)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de la « *Société d'horticulture d'Argenteuil* », à titre de membre de soutien, pour l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la Société est un organisme sans but lucratif et ne dispose d'aucune subvention ni aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière au montant de 50\$ à la « *Société d'horticulture d'Argenteuil* » pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité

**09-02-047 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CERCLE DE
FERMIÈRES ST-MICHEL / PINE HILL POUR AIDER À
FINANCER LEURS ACTIVITÉS POUR LA SAISON 2009**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill est un organisme à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill sollicite une demande d'aide financière afin de se procurer les fournitures nécessaires dont il a besoin afin de pourvoir à son bon fonctionnement ;

CONSIDÉRANT le bon travail du Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill tant au niveau social que culturel ;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill fait partie de notre patrimoine et de nos traditions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière au Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill, au montant de 50\$.

Adoptée à l'unanimité

09-02-048

RÉFÉRENCE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-01-023 – AUTORISATION DE VERSER UNE AVANCE AU MONTANT DE 3 000\$ À LA SOCIÉTÉ POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QU'aux termes des résolutions 08-12-463 et 09-01-023, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandait la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à préparer un protocole d'entente contenant certaines modalités, notamment au niveau de l'achat de matériel et d'équipements par la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* », la Ville se réservant un lien sur ledit matériel et/ou lesdits équipements acquis pour le projet d'implantation de la Maison de la Culture sur le territoire, et ce, au cas où le projet ne verrait pas le jour ou au cas où ladite Société cesserait ses opérations ;

CONSIÉRANT les besoins urgents de la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* » concernant l'achat de matériaux de construction afin de procéder aux travaux nécessaires à l'implantation de la Maison de la Culture sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier de la Ville, monsieur Jean Vachon, à verser une avance, au montant de 3 000\$, à la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* », et ce, afin de les aider à se procurer des matériaux de construction.

Adoptée à l'unanimité

09-02-049

RÉFÉRENCE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 08-11-395 - APPROBATION DU TEXTE DE PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ 2008 – RÉFÉRENCE AU DÉCRET #1112-99 ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 250-98 – DEMANDE DE MODIFIER LES CLAUSES D'IMPOSITION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT VISÉS PAR LE DÉCRET DE CONSTITUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PARRAIN

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1112-99 du 29 septembre 1999 constituant la Ville de Brownsburg-Chatham prévoit que les propriétaires et usagers de l'ancien Village de Brownsburg doivent assumer seuls une grande partie du règlement d'emprunt numéro 250-98 concernant le financement de l'usine de filtration d'eau potable ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'à la suite du prolongement du réseau d'aqueduc sur le territoire du secteur de Saint-Philippe de l'ancien Canton de Chatham, les propriétaires et usagers de ce secteur bénéficient du service d'alimentation en eau potable de l'ancien Village de Brownsburg et qu'il serait juste et équitable qu'ils participent aux dépenses afférentes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de demander à l'Assemblée nationale du Québec de modifier en conséquence le décret de constitution de la Ville et d'approuver le texte du projet de loi d'intérêt privé, lequel est soumis par les conseillers juridiques de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter un projet de loi d'intérêt privé ayant principalement pour objet de permettre à la Ville de Brownsburg-Chatham, malgré le décret de constitution numéro 1112-99, du 29 septembre 1999, de modifier ou de remplacer les clauses d'imposition des règlements visés par ce décret et de lui accorder tous autres pouvoirs nécessaires ou utiles à sa bonne administration.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le texte du projet de loi d'intérêt privé, soumis par les conseillers juridiques Delisle & Delisle, et les autorise, en collaboration avec la Mairesse, les officiers municipaux et les officiers en loi du Gouvernement à y apporter les corrections nécessaires ou utiles pour permettre à la Ville d'obtenir les pouvoirs spéciaux demandés.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand, de parrainer ce projet de loi d'intérêt privé et de lui transmettre copie de la présente résolution et du texte de ce projet de loi d'intérêt privé ainsi qu'au ministre David Whissell, député de la circonscription électorale d'Argenteuil.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate ce cabinet d'avocats, en collaboration avec la Mairesse, le directeur général et la greffière pour faire les procédures et les démarches nécessaires à la présentation de ce projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale du Québec.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer les honoraires professionnels nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

09-02-050

DEMANDE AUPRÈS DU *MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC* RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE MODIFICATION DES VITESSES SUR LA ROUTE DES OUTAOUAIS (ROUTE 344), SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham dépose une demande auprès du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) afin que 2 tronçons de rue soient visés par une réduction de vitesse, à savoir :

- 1) Une zone à 50 km/h dans le secteur de Greece's Point d'une longueur de 1,2 km. Bien que les marges de recul du milieu bâti et l'absence de trottoir dans les emprises ne favorisent pas la réduction de vitesse, la densité des accès est tout de même appréciable. L'affichage de la vitesse devra être mis en relation, par positionnement relatif adéquat, avec l'affichage du panneau «Greece's Point» pour que l'usager comprenne plus facilement qu'il pénètre dans un milieu de type «village».
- 2) Une zone à 70 km/h depuis le hameau de Greece's Point jusqu'au village de Grenville. Même si le milieu traversé n'est pas très incitatif pour l'usager à réduire sa vitesse, un affichage comportant plusieurs rappels (un par kilomètre par exemple), tentera d'amener l'usager à le faire.

CONSIDÉRANT QUE cette demande auprès du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) résulte de plusieurs requêtes en ce sens qui ont été signifiées à la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT le flot de circulation touristique important sur la route des Outaouais (route 344) et dans un but d'assurer la sécurité des usagers et des riverains à cette voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction de vitesse sera signalée aux automobilistes et passants par un affichage comportant plusieurs rappels (plusieurs affichages) pour ainsi amener l'usager à suivre la consigne ;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent dans un objectif d'efficacité à une réduction de vitesse réelle et significative, de prévoir un contrôle coercitif régulier devant être effectué par le corps policier responsable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville comprend l'implication des différentes parties et impute sa plus grande collaboration à la mise en place de ces mesures de réduction de la vitesse sur son territoire de concert avec le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) et le corps policier de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de procéder à la mise en place de la signalisation requise ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham souhaitent présenter une demande

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) afin de réduire la vitesse sur les deux tronçons visés par cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) afin de réduire la vitesse sur deux tronçons de rue identifiés, situés sur la route des Outaouais (route 344), à savoir :

- 1) Une zone à 50 km/h dans le secteur de Greece's Point d'une longueur de 1,2 km. ; et
- 2) Une zone à 70 km/h depuis le hameau de Greece's Point jusqu'au village de Grenville.

Adoptée à l'unanimité

09-02-051

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) CONCERNANT UN CHANGEMENT DE ZONAGE SUR LE LOT CONSTRUIT NUMÉRO 296-5 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM / COMMERCE DE RESTAURATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont analysé les faits et les actions suite à la requête de demande de changement de zonage déposée à la Ville par le propriétaire du lot 296-5 du cadastre officiel du canton de Chatham, laquelle a fait l'objet de discussions entre les membres du Comité lors des précédentes rencontres du 13 novembre 2008 et le 11 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit lot est venu faire les représentations souhaitées auprès des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour expliquer les motifs de dépôt de sa demande de changement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'est informé auprès de la Ville, en juin 2008, afin de savoir si l'usage de restauration était conforme et que cela lui a été répondu par la négative ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a permis que le commerce «de restauration» poursuive ses activités alors que la Ville avait demandé que cessent toutes activités en raison de la non-conformité de l'usage exercé ;

CONSIDÉRANT QUE le commerce a cessé ses activités sans que cela n'ait été mentionné à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville maintient le fait que les activités commerciales liées à la restauration ont cessé durant une période de plus d'une (1) année et donc que les droits liés à l'usage se

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

sont éteints, ce qui signifie que le propriétaire ne pouvait plus opérer ledit commerce de « restauration » ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit que : Si un usage dérogatoire dans un bâtiment ou sur un terrain ou dans un bâtiment et sur un terrain a été abandonné, a cessé ou a été interrompu pour une période de six (6) mois consécutifs ou d'un (1) an dans le cas d'un usage saisonnier, il ne peut être fait à nouveau l'usage des lieux sans se conformer aux usages permis par le présent règlement de zonage et ses amendements et il ne sera plus possible de revenir à l'utilisation antérieure ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QU'en tenant compte des considérations énumérées précédemment, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ne recommande pas au Conseil municipal d'accepter la démarche de demande de changement de zonage relativement à l'usage commercial de restauration pour la propriété située au 141, route du Canton, Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham n'accorde pas la demande de changement de zonage présentée par le propriétaire du lot 296-5 du cadastre officiel du canton de Chatham, pour la propriété située au 141, route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

09-02-052

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB D'ÂGE D'OR DE BROWNSBURG-CHATHAM – « LES PENTES D'ARGENT » ET « CLUB AMICAL SAINT-PHILIPPE-D'ARGENTEUIL INC. »

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club d'Âge d'Or « *Les Pentés d'Argent* » ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville verse une subvention à ces Clubs d'âge d'or pour aider à financer ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont conscients que les activités organisées par ces Clubs sont très appréciées et que ces derniers ont connu une augmentation de leurs membres ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Club d'Âge d'Or « *Les Pentes d'Argent* » a un loyer à assumer étant donné qu'il utilise le sous-sol de l'Église Saint-Louis-de-France, à raison de 40\$ par location ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham verse une aide financière de 750\$ à chacun des organismes suivants, soit « *Les Pentes d'Argent* » et le « *Club Amical Saint-Philippe-d'Argenteuil Inc.* » pour les aider à financer leurs activités pour la saison 2009.

Adoptée à l'unanimité

09-02-053

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MARTIN LEGAULT AUX SERVICES TECHNIQUES / MODULE TRAVAUX PUBLICS POUR UN POSTE TEMPORAIRE DE JOURNALIER À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QUE les Services techniques / Module travaux publics a un besoin d'effectifs pour maintenir l'efficacité opérationnelle du service ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'embauche de monsieur Martin Legault aux Services techniques / Module travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est comblé de manière temporaire en raison de remplacement d'un congé maladie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques et directrice générale adjointe, madame Danielle Cyr, urbaniste, ainsi que ses recommandations à l'effet d'embaucher monsieur Martin Legault, pour un poste temporaire de journalier temps plein, selon l'échelon salarial 1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de monsieur Martin Legault aux Services techniques / Module travaux publics, pour un poste temporaire de journalier temps plein, selon l'échelon salarial 1.

QUE monsieur Martin Legault est assujetti aux conditions prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**09-02-054 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MADAME
MÉLANIE LADOUCEUR, À TITRE DE COMMIS I, AFIN
D'APPUYER LES SERVICES TECHNIQUES DE LA
VILLE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'embauche de madame Mélanie Ladouceur, à titre de commis I, et ce, afin de continuer à assurer le bon fonctionnement des Services techniques de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est comblé de manière temporaire en raison de remplacement d'un congé maladie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Bain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Mélanie Ladouceur, à titre de commis I, poste temporaire, temps plein, afin d'appuyer les Services techniques de la Ville, à un taux horaire de 15,82 \$.

QUE madame Mélanie Ladouceur est assujettie aux conditions prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

09-02-055 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h35, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu:

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Lise Bourgault,
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe